Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_26-AR

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

PROCES VERBAL
Comité syndical du mardi 23 juin 2026 à 14h30
Mairie de Saint-Viance

Département de la CORREZE
Mairie de Saint-Viance

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les délégués du Syndicat mixte fermé pour l'aménagement de la Vézère, réunis à SAINT-VIANCE, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juin 2026, conformément à l'article L.5211-1du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres			
En exercice	38	Présents	17
Votants	14	Pouvoirs	1

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

Votants	Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE		
1	Bernard	BLANCHARD
2	Bernard	LAROCHE
3	Bernard	CONTINSOUZAS
4	Jean	PONCHARAL
5	Jean-François	LABORIE
6	Marie-Paule	TOURNADOUR
7	Christine	VALLAT
	Jean-Luc	CHAPUS
	Francis	BORDAS
	Jean-Claude	REYNAUD
8	Patrick	FRICOTIN
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE		
1	Stéphanie	VALLEE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE		
1	Pascal	GRELLET
2	Jean-François	BUISSON
3	Michel	LENFANT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
1	Eric	LASCAUX
2	Iltud	MADEC

Etaient absent e s, Mmes et Mrs

Prénoms	Noms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	
Guy	ROQUES (excusé)
Guillaume	PELISSIER
Laure	PIANEZZA (excusée)
Philippe	SANTIN (excusé)
Jacques	VEYSSEIX
Marie Laure	MARSALET (excusée)
André	CROUZEVIALLE (excusé)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE	
Jean	MOUZAT
Ubald	CHENOU (excusé)
Isabelle	PARNEIX (excusée)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE	
Rosine	CHAUFFOUR
Jean-Paul	COMBY (excusé)
Valentin	LABONNE
Nicolas	CHAUNU
Sébastien	SAGNE
Eric	NOILHAC (excusé)
François	BORDILLON (excusé)
François	FILLATRE (excusé)
Nathalie	CHASSAGNE (excusée)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR	
Quentin	DAURAT
Guy	LACHAUD

Pouvoir donné par M. Eric NOILHAC à M. Jean-François BUISSON ;

Présents en auditeurs libres : Mme Pascale CRUNELLE-ROCHE, M. Serge ISCHARD, Mme VILLEBONNET.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_26-AR

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

PROCES VERBAL
Comité syndical du mardi 23 juin 2026 à 14h30
Mairie de Saint-Viance

1. ACCUEIL

Le président du SIAV, M. CONTINSOUZAS, débute le comité en souhaitant la bienvenue à Saint-Viance, aux élus pour ce premier comité syndical depuis la nouvelle mandature. Il fait une brève présentation de sa commune, des activités et services que l'on y retrouve, et fait un rappel des cours d'eau traversant Saint-Viance : la Loyre, la Vézère et le Clan. Il évoque la genèse et les missions du SIAV.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Iltud MADEC se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

3. DELIBERATION 2026_19 Approbation du PV du 20 mai 2026

Approuvé à l'unanimité.

4. DELIBERATION N°2026_20 : Création des commissions thématiques du SIAV

Le Président soumet le travail réalisé lors de la réunion du bureau du comité syndical concernant les commissions thématiques et invite les membres du comité syndical présents à s'y inscrire.

Commission ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES :

M. CONTINSOUZAS Bernard ;
M. PONCHARAL Jean ;
MME TOURNADOUR Marie-Paule ;

Commission GEMAPI (dont membres de la conférence Dordogne, bassin de l'Isle, Vézère-Corrèze) :

Mme VALLEE Stéphanie ;
M. REYNAUD Jean-Claude ;
M. LASCAUX Eric ;
M. LAROCHE Bernard ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_26-AR

Commission NATURA 2000 :

M. PONCHARAL Jean ;
M. LENFANT Michel ;

Commission AUDIT SIAV :

Mme TOURNADOUR Marie-Paule ;
M. BUISSON Jean-François ;
M. LASCAUX Eric ;
M. GRELLET Pascal ;

Les commissions sont validées par le comité syndical et les membres volontaires intégrés aux listes de membres, étant précisé que toutes les commissions demeurent sous l'autorité du président.

5. DELIBERATION N°2026_21 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Président demande l'autorisation de :

Procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Approuvé à l'unanimité.

6. PROJET DE DELIBERATION DM rétroactivité amortissements subventions 2026 (tracteur)

La mise en place de cette décision modificative est en cours de construction avec le comptable public. Elle n'est pas définitivement arrêtée. Ainsi la délibération est reportée au prochain comité syndical.

7. DELIBERATION N°2026_22 : autorisation prise en charge des frais de transport et hébergement pour épreuve d'admission à un concours

Le président propose au comité syndical le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement pour l'agent passant l'oral d'admissibilité dans le cadre de son concours prévu le 21 septembre à Tarbes.

Approuvé et validé à l'unanimité.

8. DELIBERATION N°2026_23 : Rappel et modification de la délibération n°2020_23 instauration du télétravail

Proposition de modification de la précédente délibération N°2020_23 sur le télétravail, pour permettre au nouveau responsable de structure d'avoir accès au télétravail. Lecture des conditions spécifiées dans la précédente délibération du SIAV concernant le télétravail.

Approuvé et validé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_26-AR

9. DELIBERATION N°2026_24 : utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de gestion Corrèze

M. CONTINSOUZAS présente le renouvellement de la convention avec le CDG19, pour permettre un recrutement à titre temporaire.

Monsieur le Président rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE, conformément à L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), a créé ce Service Public de l'Emploi Temporaire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, autorise le Président à signer ladite convention et les avenants à cette convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin.

Approuvé et validé à l'unanimité.

10. INFORMATION : Appel A Projets/Programme Animation d'Initiatives Nouvelle Aquitaine

Mme BREIL présente le projet d'escape game « Mission Vézère » proposé aux ALSH du territoire du SIAV cet été. Afin de compléter la délibération n°AG_GEM_30_2025, un plan de financement est présenté. Ce projet est subventionné par RECREASCIENCES et des subventions supplémentaires pourraient être demandées à l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le Président demande au comité de valider ces dépenses prévisionnelles et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce projet (demande d'aides, bons de commande).

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Achat fournitures, prestations externes, prestation SIAV	11 600€	Recréa-sciences	3 350€ HT
		Autofinancement	8 250€

Approuvé et validé à l'unanimité.

11. DELIBERATION N°2026_25 Renouvellement du plan de formation au profit des agents du Syndicat mixte d'aménagement de la Vézère 2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité la nécessité de renouveler le plan de formation.
Ce plan, renouvelé tous les ans, traduit les besoins de formation individuels et collectifs. Il a été présenté au comité syndical pour une durée de trois ans le 07/07/2023. Pour l'année 2026, le plan de formation ne sera plus actif dès le 07/07/2026. Il est proposé au comité syndical de poursuivre le plan de formation sur la deuxième partie de l'année 2026 (après le 07/07/2026), conformément à ce qui est proposé par le comité technique du centre de gestion.
Pour information, le règlement de formation fera l'objet d'une actualisation fin 2026 et d'une nouvelle saisine.

Vote à l'unanimité du renouvellement du plan de formation.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_26-AR

12. INFORMATION : dispositif travailleur isolé pour techn

Pour rappel, lors de la réunion du comité syndical du décembre 2025, il a été constaté la nécessité de renforcer la sécurité des agents intervenant seuls sur le terrain, notamment en raison :

- Des risques identifiés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), mis à jour en décembre 2025 ;
- Des obligations légales en matière de protection des travailleurs isolés (Code du travail, décret n° 2008-1347) ;
- De l'absence de dispositif adapté pour détecter et localiser rapidement un agent en difficulté.

Le président demande au comité de valider la location d'un dispositif travailleur isolé. Le principe de la location plutôt que l'achat est approuvé à la majorité.

13. INFORMATION : location Maison du Pays d'Objat

Retour sur la problématique du déménagement des locaux du SIAV, actuellement situés au 5 rue des Gaulies, à Brive. Le dernier projet en date à Objat est évoqué ainsi que celui de Garavet à Allassac. M. CONTINSOUZAS revient sur les conditions de location pour le site de Garavet et notamment sur le bail emphytéotique. Il évoque de possibles négociations sur ce point.
Echanges sur le box où sont actuellement stockés les véhicules à Ussac et le fait que le tracteur est parqué à l'extérieur. M. REYNAUD mentionne que le maire d'Objat s'était engagé à mettre à disposition un espace pour garer le tracteur dans les locaux des services techniques de la commune.

14. INFORMATION : Projet de conventions avec le département de Corrèze

M. CONTINSOUZAS présente le projet de convention avec le Département de la Corrèze. Il présente l'ébauche de la convention que le SIAV envisage de proposer au département et souhaite une réflexion sur les moyens humains et techniques alloués, et les différentes conditions d'encadrement de cette action, comme les types d'ouvrages et la zone d'action. Cette convention sera en premier lieu soumise au bureau avant d'être présentée au comité syndical.

15.INFORMATION : Consentement à l'échange d'informations des délégués

Dans le cadre de la RGPD, un formulaire circule auprès des délégués pour obtenir leur consentement à l'échange de leurs informations personnelles. Le Président précise le traitement des données :

- La coordination des actions du syndicat ;
- La diffusion d'informations internes ;
- Les échanges dans le cadre des commissions ;
- La communication institutionnelle.

16. INFORMATION : Travaux de rénovation de berges à TURENNE

M. ROUX informe que le SIAV a été sollicité par la CABB il y a plus d'un an pour une opération de rénovation de berges à Turenne suite à la dégradation de la chaussée. Après étude, les services de la CABB sollicitent en mai 2026 le SIAV pour ces travaux. Les frais pour les travaux seraient remboursés par l'agglomération du bassin de Brive en 2027.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 019-251928776-20260907-2026_26-AR

M. LASCAUX demande confirmation que le site se situe bien sur le bassin de [illegible] que le périmètre du SIAV est sur les limites administratives et donc que ce projet est dans la zone de responsabilité du SIAV. C'est l'EPCI qui sollicite le SIAV et non pas la commune. Echange sur la compétence du SIAV, qui relève de l'intérêt général.

Dans cette démarche, le SIAV a demandé la réactualisation des devis demandés en septembre 2025 (la problématique des berges avait déjà été évoquée). Par la suite, les délégués ont échangé sur l'action du SIAV hors bassin versant Vézère et les logiques administratives et hydrographiques pouvant se chevaucher ou pas.

17. INFORMATION : Diagnostic ruisseau de Planchetorte

M. ROUX informe l'assemblée d'une problématique liée à une possible pollution sur ce cours d'eau. Des traces d'aluminium auraient été décelées en amont du cours d'eau. Suite à la réunion en sous-préfecture du 15 juin 2026, la mairie de Brive sollicite un diagnostic tête de bassin versant du ruisseau de Planchetorte pour évaluer d'éventuelles pollutions et identifier les origines.

18. INFORMATION : Confirmation du lien titulaire suppléant

M. CONTINSOUZAS revient sur le lien délégué/suppléant et fait un rappel des statuts.

19. QUESTIONS DIVERSES

M. FRICOTIN demande si le SIAV était présent à la réunion du PPRI de la préfecture la semaine dernière. M. ROUX précise que depuis trois ans, le SIAV y est présent et est consulté. Pour cette réunion, M. CONTINSOUZAS représentait la commune de Saint-Viance en tant que maire et le SIAV en tant que président.

M. CONTINSOUZAS présente le label origine Corrèze officiellement remis vendredi 19 juin 2026 pour le projet EDUC'EAU et les jeux pédagogique AQUI LAQUA que le SIAV a développé.

20. Prochain comité syndical

Deux dates sont approuvées.

- Le 8 septembre 2026, proposition de lieu à Uzerche (à définir) ;
- Le 17 novembre 2026.

FIN DE REUNION : 16H35

Le président
Bernard CONTINSOUZAS

SYNDICAT MIXTE LA CARTE AMENAGEMENT VEZERE
SIAV
5, rue des Gaulles
19100 BRIVE

Le secrétaire
Iltud MADEC